

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 16 décembre 2024

Délibération n°2024/5/105

Nomenclature 7.10

OBJET : APPEL A PROJET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) – BUDGET ALLOUE PAR PROJET RETENU – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n°2019-121 du 27 août 2019, relative à une nouvelle généralisation de l'éducation à l'environnement dans les programmes de l'Education Nationale, à intégrer dans les projets d'établissements,

Vu la circulaire ministérielle du 24 septembre 2020, relative à l'enrichissement des programmes en matière d'EEDD pour tous les niveaux avec l'agenda 2030 comme feuille de route,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et pour le renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la recommandation adoptée par le Conseil de l'Europe courant juin 2022, sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable,

Vu la délibération n°2023/6/96 du 18 décembre 2023 reçue le 22 décembre 2023, portant budget primitif 2024,

Monsieur le Maire attire l'attention de ses collègues sur l'article 5 de la loi susvisée du 22 août 2021, lequel consacre le rôle fondamental de l'éducation dans le cadre du développement durable pour tous, de la primaire au lycée.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024, une enveloppe budgétaire de 11 000 euros a été déterminée, afin de financer des projets scolaires portant sur les thématiques du développement durable suivantes :

- Alimentation,
- Déchets,
- Ecogestes,
- Biodiversité,
- Eau.

Pour ce faire, un appel à projets a été transmis à l'ensemble des classes de cycle 3 (élèves marquettois de niveaux CM1 et CM2) le 1^{er} octobre 2024. Chaque enseignant des classes concernées a pu y répondre en présentant un projet pédagogique portant sur une ou plusieurs des thématiques précitées et solliciter jusqu'à 1 000 euros de financement, selon les besoins en transport et prestations extérieures.

6 classes ont répondu à cette première édition. Certaines se sont associées sur un projet commun afin de proposer un projet de niveau au cœur d'un même établissement.

En raison du budget alloué, les projets lauréats de cette année sont :

- « Observation et étude de la biodiversité au sein de l'école et du quartier, les écogestes », 2 classes de Mmes Cloet et Trapier, groupe scolaire Cousteau – Van Hecke, pour un montant global de 1 600 €, soit 800 € par classe.
Le projet, établi sur la période de janvier à juin 2025, permettra aux élèves, par le biais d'observations scientifiques, de sorties thématiques et de travail autour de la reconnaissance des espèces, d'établir des hypothèses et de comprendre la notion de la classification des espèces. Un autre objectif sera également de rendre compte de l'importance de préserver la biodiversité locale, par la mise en œuvre de restitutions diversifiées auprès des parents et des partenaires : exposition, carnet de bord, affiches, outils numériques et blog de l'école, rencontres et échanges.

- « Les animaux dans notre environnement proche : les abeilles, les hérissons, les hirondelles, les passereaux, des espèces à protéger », 1 classe de Mme Timadjeghdine, groupe scolaire Cousteau – Van Hecke, pour un montant global de 800 €.
Le projet a pour thématique principale « la biodiversité et l'étude du vivant » par l'observation de quelques espèces présentes sur le territoire : hérissons, oiseaux et abeilles (étude et classification, observations sur le terrain et visites). Ce projet est dans la continuité des animations réalisées les années précédentes dans les jardins partagés, et dans le cadre des interventions de l'association APICOOL sur les abeilles solitaires. Plusieurs abris seront également construits et installés dans un espace vert à proximité.

- « Les écocitoyens du quotidien », 3 classes de Mmes Déjardin, Grevet et Degouey, groupe scolaire Jeanne de Flandre, pour un montant global de 3 000 €, soit 1 000 € par classe.
Le projet se décline autour des écogestes et de 3 thématiques : les déchets, l'eau et la biodiversité. Plusieurs temps sont programmés au sein de l'école, mais également en sorties pédagogiques : visite de la station d'épuration, d'une ferme urbaine, du village sénégalais reconstitué (GAIA, Lille), permettant ainsi d'ancrer les savoirs grâce à des expériences immersives.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- Le versement de la somme de 2 400 € à la coopérative scolaire « Groupe scolaire Cousteau Van Hecke » correspondant aux montants des 2 projets du groupe présentés ci-avant.
- Le versement de la somme de 3 000 € à la coopérative scolaire « Groupe scolaire Jeanne de Flandre » correspondant aux montants du projet du groupe, présenté ci-avant.

Les modalités de versement de la participation de la Commune se feront de la manière suivante : dans un premier temps, la Commune versera 50% de la somme pour le démarrage des actions, une régularisation sera effectuée en N+1, sur bilans qualitatif et quantitatif de l'action, réalisés par les établissements, présentant notamment les dépenses réelles réalisées avec factures ou preuves d'achat.

Les crédits de la Commune sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2024 de la commune au chapitre 65748 Code 212.

LE CONSEIL,